

Question orale



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le

5.09.17
A. Hou-AM

Quand le canton de Vaud se mettra-t-il aux contrôles non annoncés ?

Après les cochon, les perches... une enquête menée par le magazine « bon à savoir » et l'émission de la RTS « on en parle » montre que les consommateurs sont trompés dans 6 cas étudiés sur 20, puisqu'on leur garantit des filets de perches du Lac Léman (ou de Neuchâtel) et que l'analyse ADN démontre qu'ils proviennent de bien plus loin. Plus grave pour notre canton, 4 cas sur 10 sont vaudois.

Une des questions qui peut se poser est celle de la manière dont on effectue des contrôles. Selon les informations rendues publiques par la RTS le 5 septembre sur les ondes de l'émission « on en parle », le canton de Vaud ne procède via le SCAV qu'à des contrôles annoncés.

Alors que partout ou presque on procède avec des « clients mystères », notre canton poursuit son entêtement à annoncer les futures visites. Autant dire que l'efficacité est nulle.

D'où notre question au Conseil d'état : *Quand le canton de Vaud se mettra-t-il aux contrôles non annoncés ?*

Stéphane Montangero

5 septembre 2017